

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA24-10-0004

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA24-10-0004 soit le Règlement autorisant un emprunt de 1 659 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 15 avril 2024